

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un nouveau bâtiment de stockage de produits finis "New Warehouse" soumis à enregistrement au titre de la rubrique 1510 : stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500t dans des entrepôts couverts.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) bénéficiaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1°a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Remplacement du bâtiment actuellement 1510 seuil à E. d'un volume de 98 600m ³ par un nouvel entrepôt déclaré 1510 avec un volume de stockage de 59340m ³ et un zone de préparation de 13450m ³ . Seuil à Enregistrement. Déclaration au titre de la nomenclature IOTA : - 2.1.5.0 : rejets d'eaux pluviales (2.° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha - D) - 3.3.1.0 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides : (2.° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha - D)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le futur bâtiment de stockage de produits finis d'un volume de 59 340m³ sera implanté à l'Ouest de site de Gonfreville l'Orcher de la société Chevron Oronite S.A.S. en remplacement du bâtiment de stockage actuel nommé Le Quai. d'un volume de 98 600m³.

Le futur bâtiment aura une surface au sol de 4168m² dont 2580m² de stockage, il sera utilisé pour le stockage de produits finis en fûts ou en IBC, avec une capacité maximale brute de 44 944 équivalents Fûts. Le flux annuel de production de 250 000 équivalents fûts. Les produits finis sont des additifs pour lubrifiants (« OLOA » : ORONITE LUBRICANT OIL ADDITIVES) : des additifs détergents, des additifs dispersants, des additifs inhibiteurs de corrosion et des additifs anti-usures. Ils sont soit non classés ICPE, soit classés sous les rubriques 4510/4511.

Le bâtiment sera conforme aux exigences de l'arrêté du 11 avril 2017.

L'emprise totale du projet est de 2,8 ha (bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie, voiries, parking, aménagements paysagers et bassin de gestion des eaux pluviales).

4.2 Objectifs du projet

Ce dossier fait suite à l'inspection DREAL du 11 juin 2020 concernant le Retour d'Expérience de l'incendie de Lubrizol, lors de laquelle il a été demandé d'étudier le caractère combustible ou non des produits stockés dans le bâtiment "LE QUAI" existant et donc le classement de ce bâtiment sous la rubrique 1510 et, le cas échéant, d'étudier les aménagements à réaliser pour respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 seuil à Enregistrement.

Au vu de la configuration du bâtiment actuel et des investissements nécessaires à sa mise en conformité, Chevron Oronite SAS a décidé de construire un nouveau bâtiment pour le stockage de ses produits finis, dont toutes les caractéristiques répondront aux exigences de l'arrêté du 11 avril 2017. Ce futur bâtiment remplacera le bâtiment nommé "LE Quai" qui ne stockera plus de produits sous à la réglementation ICPE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 3 ans et demi environ seront séquencés en 3 phases majeures :

La première phase consistera en la récupération de la parcelle d'HAROPA située à proximité immédiate du site de Chevron Oronite SAS pour préparer le terrain et concasser les remblais stockés sur une des parcelles pour leur réutilisation dans le cadre du projet / ainsi que la réalisation de la mesure compensatoire n°1.

La deuxième phase consistera en la réalisation des terrassements (dont la mesure compensatoire n°2)

La troisième phase consistera en la construction du bâtiment (gros œuvre et dallage puis réalisation des VRD et travaux "TCE").

Enfin, la réalisation de la protection incendie, de l'électricité et des automatismes permettra d'achever le projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment consistera en une cellule de stockage de 2580m², d'une zone de préparation de 1345m² et d'une zone tertiaire de 486m² (243m² sur 2 niveaux). Chacune de ces zones sera séparée entre elles par un mur coupe feu 120mn.

Dans la cellule de stockage, les produits seront stockés en racks dans un palettier automatique, sur une hauteur de 20,5m, soit 12 hauteurs de stockage.

Le niveau zéro sera dédié aux stockages d'IBC fusibles. Le palettier ne pourra lui contenir que des fûts non fusibles.

Seront également aménagés un bassin de rétention des eaux incendies ainsi qu'un bassin d'infiltration neuve jouant le rôle de bassin tampon pour les eaux pluviales.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

RAS

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	2,8 ha
Superficie du bâtiment	0,48 ha
Longueur du bâtiment	84,31m
Largueur du bâtiment de stockage/Préparation	46,40m / 55m
Hauteur du bâtiment de stockage / Préparation	23m sous toiture - 20,5m sous charpente / 10m
Superficie du bassin de rétention eaux incendie	7000m ²
Volume du bassin de rétention eaux incendie	12323m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chevron Oronite SAS
Usine de Gonfreville l'Orcher
7014x 76080 Le Havre Cedex

Parcelles cadastrales : 63DC

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 9° 2 9' 3 4 " N Lat. 0 ° 1 2' 2 7" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Institut National du Patrimoine Naturel (INPN), le site de Chevron Oronite S.A.S. ne se situe pas sur une ZNIEFF de type I, ni sur une ZNIEFF de type II. Les ZNIEFF de type I à proximité du site sont « Le Marais du Hode » (à ~4km), « Le Vallon de Rogerville » (à ~1,5km) et « Les Falaises d'Oudalle » (à ~1,5km). Les ZNIEFF de type II à proximité du site sont « l'Estuaire de la Seine » (à ~4km) et « Les Falaises et les Valleuses de l'Estuaire de la Seine » (à ~1,5km).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Chevron Oronite S.A.S. est implanté dans la zone d'activité de Gonfreville l'Orcher, située sur la plaine alluviale nord de l'estuaire de la Seine, à 3 km du fleuve. Cette plaine alluviale est régulière, basse et très plate au niveau de la zone projet à la cote +5 m NGF.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de Protection des Biotopes n'existe à proximité de Chevron Oronite S.A.S. Les zones les plus proches sont situées sur la commune de Tancarville à plus de 17 km à l'est du site et sont les suivants : « Falaises de Saint-Nicolas de la Taille » sur la commune de Tancarville, « Marais des litières de Quillebeuf » et « Grotte de la Grande Vallée ».
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usine de Chevron Oronite SAS est située sur la commune de Gonfreville l'Orcher, qui est visée par la loi littoral en tant que commune sur un estuaire en aval de la limite transversale de la mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle nationale la plus proche de Chevron Oronite S.A.S. se situe à plus de 4 km dans la direction Sud. Elle s'intitule « Estuaire de la Seine ». La réserve naturelle régionale la plus proche de Chevron Oronite S.A.S. se situe à près de 20 km dans la direction Ouest (« Vallon du Vivier »).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit est en cours d'élaboration par la communauté de communes du Havre (CODAH). La commune de Gonfreville l'Orcher est concernée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques les plus proches du site sont l'encuvement sur abri pour canon de 50 mm anti-char (Inscrit en 1996), situé à 1 km au Sud-ouest du site, l'église St Martin d'Harfleur à 2km au Nord-ouest, le château d'Harfleur à 2km au Nord-ouest, l'immeuble dit "le Prieuré" à 2km au nord-ouest, le manoir de Béveilliers à 2,5km au nord et le château d'Orcher à 2,5km au nord du site. Le site de Chevron Oronite S.A.S. ne se trouve pas dans le périmètre de protection des monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire des zones humides a été réalisé en juin 2021. Sur la zone investiguées, 3 enveloppes de zones humides réglementaires ont été délimitées pour une superficie totale de 6 292 m ² . Le projet va conduire à une destruction de 1 420 m ² de zone humide répartis sur deux enveloppes.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gonfreville l'Orcher est soumise : - au PPRN Inondation du bassin versant de la lézarde et de la Pissotière à Madame, - au Plan de Prévention des Risques Littoraux par submersion marine de la plaine alluviale nord de l'embouchure de l'estuaire de la seine - au PPRN Mouvements de terrain pour les éboulements ou chutes de pierres et de blocs, lié aux risques d'effondrement de falaise. Le site de Chevron Oronite SAS est impacté par le PPRT de la ZIP du Havre. Les PPRN inondation et PPRN Mouvements de terrain ainsi que le PPRT sont approuvés. Le PPRL est prescrit.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La base de données BASIAS/BASOL recense deux cas de pollution du sol au niveau du site de Chevron Oronite S.A.S sous les références 76.0045 et 76.0087. Suite à des travaux de dépollution, les zones concernées ont été dépolluées : l'Administration considère ces deux dossiers comme étant clos. Selon la base de données BASIAS/BASOL, aucune pollution non traitée n'est recensée sur le site de Chevron Oronite S.A.S.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection éloignée le plus proche est situé à environ 2,3 km au nord du site dans une entité hydrogéologique différente.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Chevron Oronite SAS est situé à environ 1,5km du site inscrit le plus proche (Centre ancien d'Harfleur).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Chevron Oronite S.A.S. ne se situe pas sur un site NATURA 2000. L' « Estuaire et marais de la Basse Seine », référencé sous le code FR2310044 et situé au sud du site de Chevron Oronite S.A.S, à plus de 3,5 km ; L' « Estuaire de la Seine », référencé sous le code FR2300121 et situé au sud du site de Chevron Oronite S.A.S, à plus de 4 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Chevron Oronite SAS est situé à environ 2,5 km du site classé le plus proche (Château d'Orcher).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de nouveau prélèvement d'eau. L'approvisionnement en eau du bâtiment provient du réseau public d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage dans les masses d'eau souterraines n'est prévu dans le cadre des projets.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du bâtiment et des merlons nécessitent des remblais. Ceux-ci seront le plus possible issus des stocks de terre du site (Cf. première phase des travaux). Pour des raisons techniques, les remblais situés sous le bâtiment seront importés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va entraîner la destruction de milieux à caractère naturel qui présentent des enjeux de conservations limités (1,4 ha). Les enjeux faunistiques sont essentiellement liés à l'avifaune (passereaux potentiellement nicheurs, dans l'aire d'étude, inféodés aux milieux herbeux denses + espèces nicheuses potentielles inféodées aux milieux semi-ouverts). Les habitats à caractère naturel détruits sont susceptibles de jouer un rôle dans leur cycle de vie, mais les mesures compensatoires permettront de compenser la perte d'habitats. Aucune flore protégée n'a été recensée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ainsi que le projet ne sont pas situés dans un site Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va conduire à une destruction de 1 420 m ² de zone humide répartis sur deux enveloppes. Cette superficie sera intégralement compensée avec un ratio de compensation de 1,7, en incluant, en plus des 1 420 m ² de zones humides réglementaires, la destruction de zones à caractère humide sur une superficie de 1 610 m ² (non réglementaire au titre de l'alinéa IV de l'article R.211-108 du code de l'environnement du fait de leur localisation dans des ouvrages techniques de gestion des eaux pluviales - noues).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé sur le territoire de la commune de Gonfreville-l'Orcher, le projet va s'implanter sur le site existant localisé au sein de la plaine alluviale nord de l'estuaire de la Seine dans une zone industrielle portuaire, en zone classée Ux en application du règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'agit d'une zone urbaine spécialisée à dominante d'activités industrielles et portuaires lourdes. Le projet sera implanté sur une ancienne friche industrielle et à 50 % sur des espaces d'ores et déjà anthropisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est incluse dans le PPRT de la ZIP du Havre, approuvé le 17/10/2016. Le projet a fait l'objet d'analyse des risques et ses dangers potentiels ont été évalués. Cette analyse est fournie avec le présent dossier en annexe B du bilan de conformité 1510.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques naturels sont étudiés dans les études de dangers. La foudre est retenue comme événement initiateur potentiel (source d'inflammation). Elle est considérée dans les analyses des risques des nouveaux scénarios identifiés lors de l'étude des projets. Les différents PPRN sont présentés dans le dossier loi sur l'eau. Le site n'est pas situé dans une zone présentant des risques d'inondation ou de submersion marine. Le projet est compatible avec les différents PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une Évaluation des Risques Sanitaires (ERS) sur le site de Chevron Oronite SAS a été réalisée par la société NEODYME en 2021. Les principales conclusions qui résultent de l'ERS en termes d'impacts des émissions du site sur la qualité de l'air sont les suivantes : Chevron Oronite S.A.S respecte les valeurs réglementaires d'émissions en tout point du domaine d'étude (le domaine d'étude considéré est un carré de 8 km de côté centré sur le site industriel de COSAS) pour l'ensemble des composés étudiés. De plus, le nouveau bâtiment n'apportera pas de rejet supplémentaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place du nouveau bâtiment de stockage n'aura pas d'impact sur le trafic actuel lié aux activités de logistique. Actuellement, il y a un flux de 45 camions par jour en moyenne.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La mise en place du nouveau bâtiment de stockage n'aura pas d'impact sur les émissions actuelles de bruit liées aux activités de logistique (camions et engins de manutention). Des mesures de bruit sont effectuées sur le site tout les 3 ans afin de s'assurer du respect des exigences réglementaires.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	COSAS est un site industriel sources d'émission de composés odorants. Il dispose d'installations permettant de traiter efficacement ses principales sources, et possède la capacité organisationnelle de suivre les différents plans d'actions engagés afin d'identifier et de gérer les sources ponctuelles ou plus restreintes. Le nouveau bâtiment ne stockant que des produits finis n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune source de vibrations notable n'est recensée aussi bien à l'intérieur du site Chevron Oronite S.A.S qu'à l'extérieur. La mise en place du nouveau bâtiment de stockage n'aura pas d'impact sur ce point.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation sur le site même de Chevron Oronite S.A.S. ne constitue une source significative d'émission lumineuse. Il est préconisé la mise en place de dispositifs d'éclairage ULOR 0%. La mise en place du nouveau bâtiment de stockage n'aura pas d'impact sur ce point.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment ne stockant que des produits finis en fûts ou en IBC, il n'engendre aucun rejet dans l'air supplémentaire.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets aqueux du nouveau bâtiment de stockage seront liés uniquement aux eaux sanitaires et aux eaux pluviales. Un réseau séparatif sera mis en place. Le point de rejet est le Petit Canal à l'extrémité Est, conformément aux règlements en vigueur sur la commune de Gonfreville-l'Orcher. Les EU (uniquement sanitaires) dont le volume sera extrêmement limité, seront traitées par micro-station. Les EP seront collectées et infiltrées dans un bassin prévu à cet effet. Une surverse permettra un débordement dans le système de collecte d'eaux pluviales existant.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents aqueux du nouveau bâtiment de stockage seront liés uniquement aux eaux sanitaires et eaux pluviales. (Cf. ci-dessus). Aucun process industriel susceptible de générer des effluents (liquides ou autres) ne sera abrité dans le bâtiment.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place du nouveau bâtiment de stockage n'aura pas d'impact significatif sur l'organisation du site COSAS en matière de gestion des déchets. Les quantités de produits stockés étant les mêmes, le projet n'aura pas d'impact sur le volume des déchets générés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment sera implanté dans le site de Chevron Oronite SAS, situé au coeur d'une zone industrielle et portuaire. Il n'aura pas d'atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification des activités humaines ni d'usage du sol n'est à prévoir.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'Autorité Environnementale en Seine-Maritime n'a rendu aucun avis public pour un projet à proximité du site de Chevron Oronite SAS. Il est à noter que sur la parcelle jouxtant le site de Chevron (à l'ouest), un projet est susceptible de modifier l'occupation du sol.

Les travaux liés aux autres projets menés sur le site COSAS n'ont pas lieu sur la même zone géographique et leur planification a été définie afin de minimiser les risques liés à la coactivité.

Ainsi, le projet de nouveau bâtiment de stockage ne présente à ce jour aucun effet cumulé avec d'autres projets connus.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une stratégie d'évitement a été mise en œuvre pour réduire les incidences du projet sur les zones humides (redéfinition des caractéristiques du projet). Cette mesure permet aussi de limiter les impacts sur la faune et les habitats en privilégiant l'implantation du projet sur des espaces d'ores et déjà artificialisés.

Des mesures en phase travaux (évitement géographique et réduction) seront mises en œuvre lors du chantier.

Les incidences des rejets liquides sont maîtrisées grâce à la mise en place, pour :

- les eaux pluviales
 - d'un bassin de gestion des eaux pluviales, compensation des surfaces imperméabilisées ;
 - de prétraitement (rétention + séparateur HC) et la mise en place de rétentions permettant de confiner des pollutions accidentelles (déversement accidentel / incendie du bâtiment).
- les eaux usées, d'une micro station.

Ces différentes mesures sont détaillées dans le dossier loi sur l'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site fait déjà l'objet d'une évaluation des incidences au titre de la Loi sur l'Eau. Ce dossier porte les analyses associées aux enjeux majeurs du projet : l'incidence du projet sur les zones humides, l'incidence des rejets sur les eaux et l'incidence du projet sur la faune et la flore (analyse intégrée suite aux échanges amont réalisés avec l'administration).

Les mesures mises en œuvre permettront d'éviter et de réduire les incidences du projet. La mise en œuvre d'une stratégie de compensation permettra de créer des milieux avec une forte plus-value écologique (zones humides intégrant des micro-habitats).

Il ne semble pas donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe facultative n°7 : Analyse de la conformité du projet vis-à-vis de la réglementation 1510 : (7_A : Plans des réseaux) - (7_B : Analyse du risque incendie) - (7_C : Plan d'implantation du projet) (7_D : Note de dimensionnement du système d'extinction incendie) - (7_E : calcul du besoin en eau).
Annexe facultative n°8 : Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (8_1 : Etude Zone humide) - (8_2 : plan du réseau) - (8_3 : Natura 2000) - (8_4 : mélanges grainiers) - (8_5 : Micro station)
Annexe facultative n°9 : Note de cadrage du contexte réglementaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Gonfreville L'orcher

le, 29/03/2022

Signature

